



LUNDI 03 FEVRIER 2020
à 18 h 30

dans les locaux du Pays d'AUCH

Etaient présents : BALAS Max, BAYLAC Michel, CARDONNE Serge, CHAMBERT Serge, FALCO Jean, FANTON Patrick, FORMENT Guy, GAILLARD Jean, MARCHIOL Pierre, MELLO Bénédicte, MERCIER Pascal, RIVIERE François, SALLES Céline, SORIANO Michel, TRAMONT Roger

Excusés ou absents : ARENOU Jean-Loup, AUTIE Jean-Marc, BARBAT Jean-Claude, BARON Philippe, BAURENS Gérard, BIAUTE Philippe, BONNET Eric, BOURDALLÉ Annie, BOURDIL Claude, BURGAN Michel, BREIL Roger, DANOS André, DAUJAN Christian, DUCOMBS Patrick, FAUQUE Gérard, LAPREBENDE Christian, LARRIEU Muriel, LECLERC Gaëtan, MASCARENC Véronique, MENON Daniel, MONTAUGE Franck, PENSIVY Bernard, PETIT Claude, RAFFIN Michel, SAINT-LAURENT Joël, SERES Jacques

.....

Est nommé secrétaire de séance TRAMONT Roger.

1. Procès-verbal du 10 décembre 2019

Après échange, il est proposé de modifier sur le compte rendu du comité du 10 décembre 2019 l'expression « interprétation extensive » (page 6) par « lecture divergente », proposition et compte rendu approuvés à l'unanimité.

2. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Le rapport présenté contient, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales les éléments financiers permettant d'apprécier les évolutions financières du Syndicat Mixte du PETR du Pays d'Auch.

S'agissant d'une structure légère, les dépenses de fonctionnement sont contenues au minimum.

Il n'est pas prévu de relèvement de la cotisation 2020 qui restera à 1,50 €/habitant.

Le DOB 2020 fait ressortir un excédent global de clôture stable se situant entre de 200 et 220 K€.

S'agissant du service d'instruction ADS qui concerne les trois communautés de l'Astarac (Val de Gers, Cœur d'Astarac en Gascogne et Astarac Arros en Gascogne) les changements de logiciels SIG et ADS a nécessité des frais d'installation (migration et intégration des données, formation des utilisateurs) conséquents dont 30 K€ sont à payer en 2020 et qui ne peuvent pas être compensés par l'excédent 2018 et 2019.

Pour atteindre à un équilibre financier en 2020 de ce service, il convient d'appeler une contribution complémentaire exceptionnelle de 20 000 €.

Après débat, les trois Présidents des communautés concernées décident :

- 1- De maintenir la contribution ADS à 111 000 € qui fera l'objet d'une répartition entre les communes concernées à hauteur de 50% selon la population et 50% selon le nombre d'actes d'urbanisme enregistrés.
- 2- D'ajouter à cette contribution, une contribution exceptionnelle de 20 000 € qui sera répartie entre les trois communautés en trois parts égales.

Le Comité Syndical a pris acte des informations qui lui ont été données sur le fonctionnement de la structure (Art.107 loi NOTRe) et a débattu des orientations budgétaires pour 2020.

3. INFORMATIONS DIVERSES

1- Projet de Data center et autoroutes numériques dans le Gers :

Madame la Présidente rend compte d'une réunion qui s'est tenue le 02 décembre 2019 à l'initiative du Sénateur Vall et du Président de Portes de Gascogne.

Le PETR est inscrit dans le dispositif national « Territoire d'industrie » avec le département du Tarn et Garonne.

Le numérique constitue un des axes de développement du territoire.

En raison de ces enjeux, le Sénateur Vall souhaite porter la démarche à l'échelon départemental d'où la réunion du 02 décembre 2019 associant le Conseil Départemental du Gers, Gers Numérique, Toulouse Métropole, cinq Pays (Auch, Armagnac, Portes de Gascogne, Val d'Adour et Garonne Quercy), l'agglomération de Grand Auch Cœur de Gascogne et la Caisse des Dépôts.

Un accord a été donné par l'ensemble des participants pour lancer une étude financée par la Banque des Territoires afin d'identifier les besoins en matière de très haut débit.

Madame la Présidente et le Président de l'agglomération indiquent qu'ils ont donné leur accord de principe à cette étude en précisant que pour l'instant il ne s'agit que d'une étude dont l'objectif est de préciser la meilleure implantation d'un Data Center dans le Gers et les autoroutes numériques à avoir sur le département.

2- Mobilités :

Madame la Présidente, complétée des interventions de Monsieur Rivière, rend compte de la visite de la Présidente Régionale en décembre 2019 pour le projet de PNR et des échanges avec Carole Delga sur les problématiques de mobilité en territoire rural.

La Région est disposée à accompagner les territoires ruraux sur une réflexion novatrice en matière de mobilité assurant le Transport à la Demande, les nouveaux modes de déplacement (BlaBlaCar ou Rezo Pouce, ou autres ...) plus adaptés aux territoires.

La Région financerait 70% du déficit sans plafond pour un tarif unique de 2€ qu'elle va généraliser en septembre 2020 sur les réseaux bus.

Le Conseil donne son accord à la Présidente pour demander à la région l'appui des services Transports régionaux.

➤ Prochain Comité Syndical : **mercredi 12 février à 18H30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

La Présidente,



Céline SALLES